

Objet : Communiqué de presse

Le 3ème tour des municipales : les communes rurales doivent conquérir leur place !

L'heure est à la constitution des exécutifs intercommunaux. Le conseil d'administration des maires ruraux de Loire-Atlantique adresse ses félicitations républicaines à l'ensemble des maires et des conseillers nouvellement élus. Ce mandat, obtenu par la confiance des citoyens, n'est pas honorifique : il confère la responsabilité de défendre sans concession les intérêts de nos territoires ruraux. C'est un mandat de combat pour la vitalité de l'action publique de proximité.

Face à cela, un discours ambiant voudrait que les communes rurales soient condamnées à la figuration. Nous refusons cette vision et affirmons haut et fort que l'effacement n'est pas une fatalité, mais un risque politique qui peut et doit être combattu. Les outils juridiques existent, il est temps de s'en emparer avec force et détermination.

Le Droit est notre arme : l'égalité démocratique n'est pas négociable.

Certains l'oublient, mais un principe constitutionnel fondamental protège les communes : l'article 72 de la Constitution garantit la libre administration des communes par leurs conseils élus. Qu'on le veuille ou non, le maire d'une commune rurale de 500 habitants dispose de la même légitimité démocratique que celui d'une métropole. C'est la base de notre pacte républicain, un principe non négociable sur lequel nous ne transigerons pas.

L'intercommunalité : un rapport de force, pas un droit de reconduction automatique

Le fonctionnement intercommunal n'est pas la consécration du plus grand. C'est un jeu politique ouvert. Le Code Général des Collectivités Territoriales est formel : la présidence d'un EPCI n'est jamais attribuée de droit au maire de la ville-centre. L'article L.5211-9 dispose qu'elle résulte d'un vote au sein de l'organe délibérant, lui-même composé des délégués de toutes les communes (L.5211-2). La présidence n'est donc pas un héritage, c'est une conquête politique, comme pour les vice-présidences et le bureau communautaire.

La commune reste le cœur du pouvoir local

N'ayons pas peur de le rappeler : l'intercommunalité ne fait pas disparaître la commune. L'article L.2121-29 du CGCT est notre bouclier : « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. » Ce pouvoir d'action est intact. L'EPCI doit rester ce pour quoi il a



été créé : un outil au service des projets communaux, et non une structure technocratique qui gouverne à leur place.

Sortir de l'isolement : l'union fait la force

La réalité politique est simple : une commune rurale isolée ne pèse rien. Mais des communes rurales qui s'organisent, qui établissent une stratégie commune, qui négocient en bloc, deviennent une force incontournable, capable de faire et défaire les majorités. Il ne s'agit pas d'une opposition stérile, mais d'une exigence démocratique : une intercommunalité doit refléter la diversité de son territoire, pas la seule puissance de sa commune la plus peuplée.

Un appel inédit des maires ruraux à l'action stratégique

Les textes sont nos alliés. La légitimité est de notre côté. Le pouvoir est à prendre collectivement. La seule question qui vaille est : les communes rurales auront-elles l'audace et l'intelligence stratégique de s'organiser pour transformer le droit en réalité politique ?

L'Association des Maires Ruraux de Loire-Atlantique appelle tous les élus ruraux à se mobiliser. Nous saluons avec force l'initiative des communes rurales de la métropole qui, en créant un groupe indépendant, ont compris la nature du combat à mener. C'est cet esprit de conquête que nous devons généraliser.

Comment garantir que les orientations ne soient pas dictées par les seules villes-centres ? Comment imposer une répartition équitable des moyens ? Comment briser les logiques de concentration qui asphyxient nos territoires ? La réponse est politique : en unissant nos forces, nous ne demanderons plus notre juste part, nous l'exigerons.

Chaque maire, chaque élu communautaire, a désormais le devoir de s'emparer de ces enjeux.

Votre voix ne compte que si vous la faites entendre collectivement.



Association des Maires Ruraux de Loire-Atlantique
Mairie de Saint-Viaud,
Place Jollan de Clerville
44320 Saint-Viaud
contact@mairesruraux44.fr

www.amrf.fr |   